

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
Arrondissement de Nantes



13, rue des Ajoncs
44190 CLISSON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉCISIONS**

Année 2025

Décision du 16 janvier 2025

01.2025-08	CULTURE Marché sans publicité ni mise en concurrence préalable « Projet d'exposition sonore et visuel : "Un petit vélo dans la tête" - Création partagée »
-------------------	---

VU l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article R.2122-8 du Code de la Commande Publique,

VU la délibération n°26.09.2023-18 du Conseil communautaire en date du 26 septembre 2023 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

VU la séance du Conseil communautaire en date du 21 mai 2024 approuvant les tarifs actualisés des spectacles de BRAVOH ! pour la saison 2024-2025,

Considérant que la saison culturelle 2024-2025 de Clisson Sèvre et Maine Agglo a été validée en Commission Tourisme-Culture du 13 mars 2024,

Considérant que dans le cadre du projet culturel de territoire, plusieurs axes prioritaires ont été identifiés :

- Garantir un accès à la culture pour tous les habitants du territoire
- Explorer les originalités du territoire
- Structurer les forces vives pour le développement du territoire
- Faire de l'art et la culture un vecteur de convivialité et de lien entre les habitants
- Lier culture et projets structurants du territoire

Considérant qu'en réponse à ces axes, plusieurs chantiers sont apparus comme prioritaires : proposer des projets itinérants, valoriser des sites touristiques et/ou naturels, sensibiliser les habitants aux arts et à la culture, accompagner la mise en réseaux des associations et des partenaires culturels, avec des enjeux d'accessibilité, d'équité territoriale, d'attractivité et d'animation du territoire,

Considérant que TOPO(S) est un rendez-vous regroupant ces chantiers en mettant chaque année à l'honneur le territoire dans sa diversité à la rencontre de l'art,

Considérant que la troisième édition de TOPO(S)- Label Parole aura lieu le 7 juin prochain à La Haye-Fouassière,

Considérant que dans le cadre de TOPO(S), le service culturel de Clisson Sèvre et Maine Agglo propose de travailler sur toute l'année scolaire 2024/2025 sur une création partagée avec différents acteurs du territoire :

- l'école Charle Gifard à La Haye-Fouassière
- le collège Saint Gabriel à Haute-Goulaine
- l'école de musique Vibrations à Clisson
- l'EHPAD Hôpital Delaroche à Clisson

Considérant que la société Association FotoSonor, sise 8 avenue des Belles Terres – 44300 Nantes, dispose des compétences et garanties requises pour assurer la prestation demandée,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

D É C I D E

ARTICLE 1 : de contractualiser avec la société Association FotoSonor, sise 8 avenue des Belles Terres – 44300 Nantes, pour un montant de 8 560 € TTC (association non assujettie à la TVA).

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »